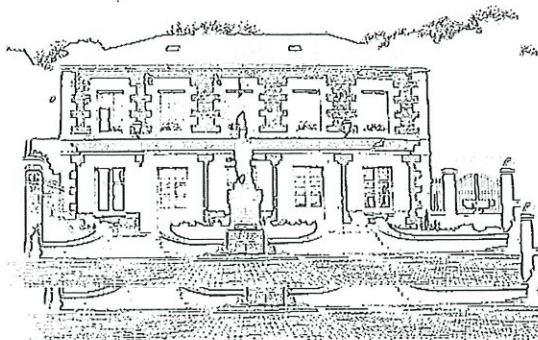




MAIRIE DE JAUX

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement

Arrondissement de COMPIEGNE

Canton de COMPIEGNE 2

Code Postal

Code Postal 60880

Téléphone

03 44 83 40 05

Email : contact@mairie-jaux.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE 3^{ème} Catégorie (boissons appartenant aux groupes 1 à 3)

Monsieur le Maire,

Nous soussignés l'Association ANCIENS TRAVAILLEURS
Représentée par (1) Madame Jacqueline VUILLAUME, Présidente
Siège social : Mairie – 7 rue de la République (60880) JAUX

Avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance une (5)
2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire : 3^{ème} catégorie (groupe I à III)
A (2) JAUX (60880) – place de la convivialité à côté de la salle des fêtes sise 187 rue Charles Ladame
les (4) 15, 17 et 18 décembre 2026, de 14h30 à 18h30
(3) A l'occasion des goûters de l'Avent

Le 1^{er} septembre 2026

Signature

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de JAUX

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique.

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'ordonnance N°2015-1682 du 17 décembre 2015 portant simplification du régime des débits de boissons

Arrêté

Article unique : L'Association ANCIENS TRAVAILLEURS Représentée par Madame Jacqueline VUILLAUME Présidente, est autorisée

A ouvrir un débit exceptionnel les 15, 17 et 18 décembre 2026 de 14h30 à 18h30

Et Temporaire de boissons : à l'occasion des goûters de l'Avent

Groupe I à III

**A (2) JAUX (60880) – Place de la convivialité à côté de la Salle des Fêtes
sise 187 rue Charles Ladame**

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.



FAIT A JAUX, LE 1^{er} septembre 2026

Le Maire,

Sidonie MUSELET

- (1) Nom, Prénom, Profession, Domicile
- (2) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit
- (3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc
- (4) Indiquer la date (jour, mois et année), horaires
- (5) Indiquer pour les Associations s'il s'agit d'une 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} autorisation dans le

cadre de manifestations publiques, dans la limite de 10 par an pour les groupements sportifs agréés, de 2 par an et par commune pour les manifestations à caractère agricole et de 4 par an pour les manifestations à caractère touristiques et de 5 pour les manifestations associatives